



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY - SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 23-2025

**Réfection d'un cheminement piétonnier au
chemin de la Coutaz à St-Légier-La Chiésaz,
pour un montant total de CHF 200'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Lundi 18.08.2025 – 19.30

Salle du Léman

Blonay, le 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 200'000.- destiné à financer la réfection d'un cheminement piétonnier au chemin de la Coutaz, les aménagements liés à l'assainissement des eaux de ruissellement, ainsi que la sécurisation d'un mur de soutènement, en coordination avec des travaux entrepris par un propriétaire privé.

2. Situation

Depuis 2018, à la suite de fortes intempéries, les eaux en provenance de servitudes publiques communales, notamment issues de la forêt du Bois Baron s'écoulent en grande partie vers la parcelle privée n°1197, où elles terminent régulièrement leur course.

Cette situation a entraîné, au fil des ans, une dégradation continue du mur de soutènement situé en limite des parcelles n°2249 et n°1197. L'ouvrage s'est progressivement fragilisé, atteignant aujourd'hui un état de dangerosité avéré. Une portion s'est même effondrée, rendant indispensable une intervention conjointe entre la Commune et le propriétaire privé.

Ce mur, relevant du domaine privé, nécessite une reconstruction complète, à la charge de son propriétaire.

En parallèle, la Commune de Blonay – Saint-Légier s'engage à améliorer la gestion des eaux de ruissellement dans l'espace public adjacent afin de limiter les impacts hydrauliques et de prévenir toute aggravation future.

3. Présentation des travaux

Dans le cadre des aménagements à venir, le propriétaire privé de la parcelle n°2249 prendra à sa charge la reconstruction d'un mur de soutènement sur une longueur de 35 mètres linéaires, destiné notamment à retenir le cheminement communal longeant sa propriété. Ce mur sera revêtu d'un parement en pierre, afin de s'intégrer harmonieusement dans le paysage.

La Commune interviendra en complément, en prenant à sa charge :

- une surélévation de 25 cm de ce mur, nécessaire à la gestion hydraulique des eaux de ruissellement ;
- la pose de garde-corps sur l'ensemble de l'ouvrage, afin de sécuriser le chemin, très fréquemment emprunté par les promeneurs, étant situé sur un itinéraire de randonnée balisé.

Par ailleurs, dans une optique de prévention et d'amélioration de la gestion des eaux, la Commune prévoit la mise en place d'une tranchée drainante, au niveau de la sortie du champ de la parcelle n°2250. Cet aménagement vise à limiter les écoulements directs sur le chemin.

Le cheminement piétonnier sera réalisé en stabilisé perméable, en remplacement de l'enrobé actuel, moins efficace en matière d'infiltration. Deux caniveaux transversaux, équipés de dépotoirs à grande capacité, seront installés pour capter les eaux de ruissellement ainsi que les matériaux transportés (copeaux, gravillons, etc.) en provenance de la forêt en amont.

4. Planning intentionnel des travaux

En accord entre la Commune et le privé, les travaux devraient être effectués en automne 2025 pour une durée d'environ 3 mois soit d'octobre à décembre.

5. Services industriels

Aucune réalisation pour les services industriels n'est prévue.

6. Gestion du trafic

Le cheminement piéton sera fermé pendant les travaux. La commune avertira notamment la SPA et Suisse Rando afin qu'ils adaptent leurs itinéraires. En ce qui concerne les privés habitant le chemin, une solution sera trouvée qu'il puisse se parquer à proximité.

7. Procédures

Un appel d'offres en procédure de gré à gré concurrentiel a été lancé en concertation entre les deux maîtres d'ouvrage : la Commune de Blonay – Saint-Légier et le propriétaire de la parcelle n°2249.

8. Enquête publique

Etant donnée qu'il s'agit de travaux d'assainissement et de maintenance, aucune mise à l'enquête n'est nécessaire.

9. Durabilité

Les travaux de réfection ont été analysés sous l'angle de la durabilité, en tenant compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Le projet contribue à une amélioration significative de la situation actuelle en matière de gestion des eaux de ruissellement, réduisant les risques dans le quartier concerné. Il renforce également la sécurité et l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, avec l'installation d'un garde-corps pour les utilisateurs du chemin piétonnier.

Les entreprises mandatées respectent les normes légales relatives à la protection de l'eau, de l'air, à la lutte contre le bruit, ainsi qu'à la gestion des déchets et des transports.

Le projet a été élaboré en concertation avec le propriétaire privé mais aussi avec les différents services industriels, aucun autre besoin n'a été identifié pour ce tronçon.

10. Aspects financiers

Budget général

Prestations	Total CHF
TRAVAUX DE GENIE CIVIL	
• Travaux en régie	5'000.-
• Installations de chantier	10'500.-
• Bordures et pavages	3'500.-
• Chaussée et revêtement	23'500.-
• Canalisations et évacuation des eaux	50'000.-
• Surélévation et aménagement	38'500.-
Total travaux génie civil	131'000.-
TRAVAUX GENERAUX	
• Contrôle caméra	1'000.-
• Barrière treillis	7'500.-
• Fonte de voirie	6'000.-
Total travaux généraux	14'500.-
Total travaux	145'500.-
Divers et imprévus	12'000.-
Total travaux net HT	157'500.-
HONORAIRES ET FRAIS	
Ingénieur civil	24'285.-
Géomètre	3'000.-
Frais de reproduction et des débours	500.-
Total honoraires et frais	27'785.-
Total général HT	185'285.-
TVA 8.1%	14'715.-
Total TTC (arrondi)	200'000.-

Amortissements

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) définit les durées d'amortissement obligatoire en fonction de l'utilisation prévisible (durée de vie). Pour ce préavis, ceux-ci ont été fixés comme suit :

- Cheminement piétonnier (CHF 61'400.-)* 40 ans (durée obligatoire)
- Réseau d'évacuation eaux non polluées (CHF 128'200.-) 60 ans (durée obligatoire)

* *prélèvement fonds de réserve*

Plan des investissements

Ces travaux, à caractère urgent, n'ont pas été prévus au plan des investissements.

Fonds de réserve

Il est proposé d'amortir le cheminement piétonnier par le prélèvement au fonds de réserve (fonds entretien des routes), de la totalité restant au bilan, soit CHF 54'232.- (compte 9282.100).

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	89'825'000.00
Dettes à court terme	CHF	10'000'000.00
Total à la date du présent préavis	CHF	99'825'000.00

Endettement total au 24.06.2025 (rubriques 920 – 923 du bilan)	CHF	104'626'603.60
---	-----	----------------

Coûts financiers annuels (HT)

Amortissement annuel (60 ans)	CHF	2'150.00
-------------------------------	-----	----------

Charges d'exploitation

Celles-ci seront incluses dans des futurs budgets communaux.

11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 200'000.- ;
- ⇒ de prélever la somme de CHF 54'232.- du fonds de réserve « Fonds réserve entretien des routes ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



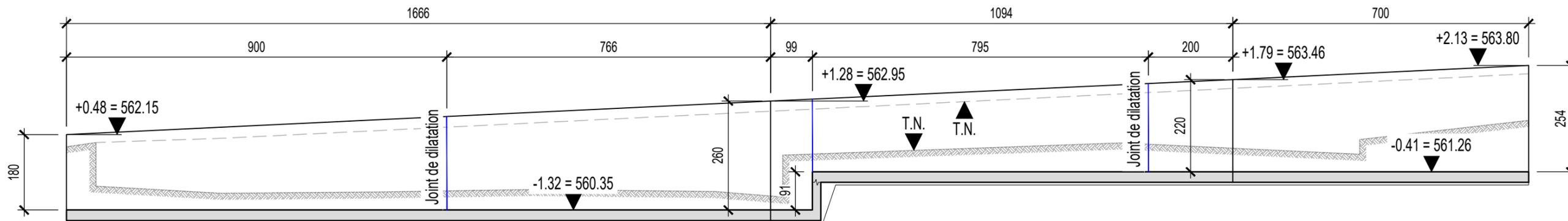
Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

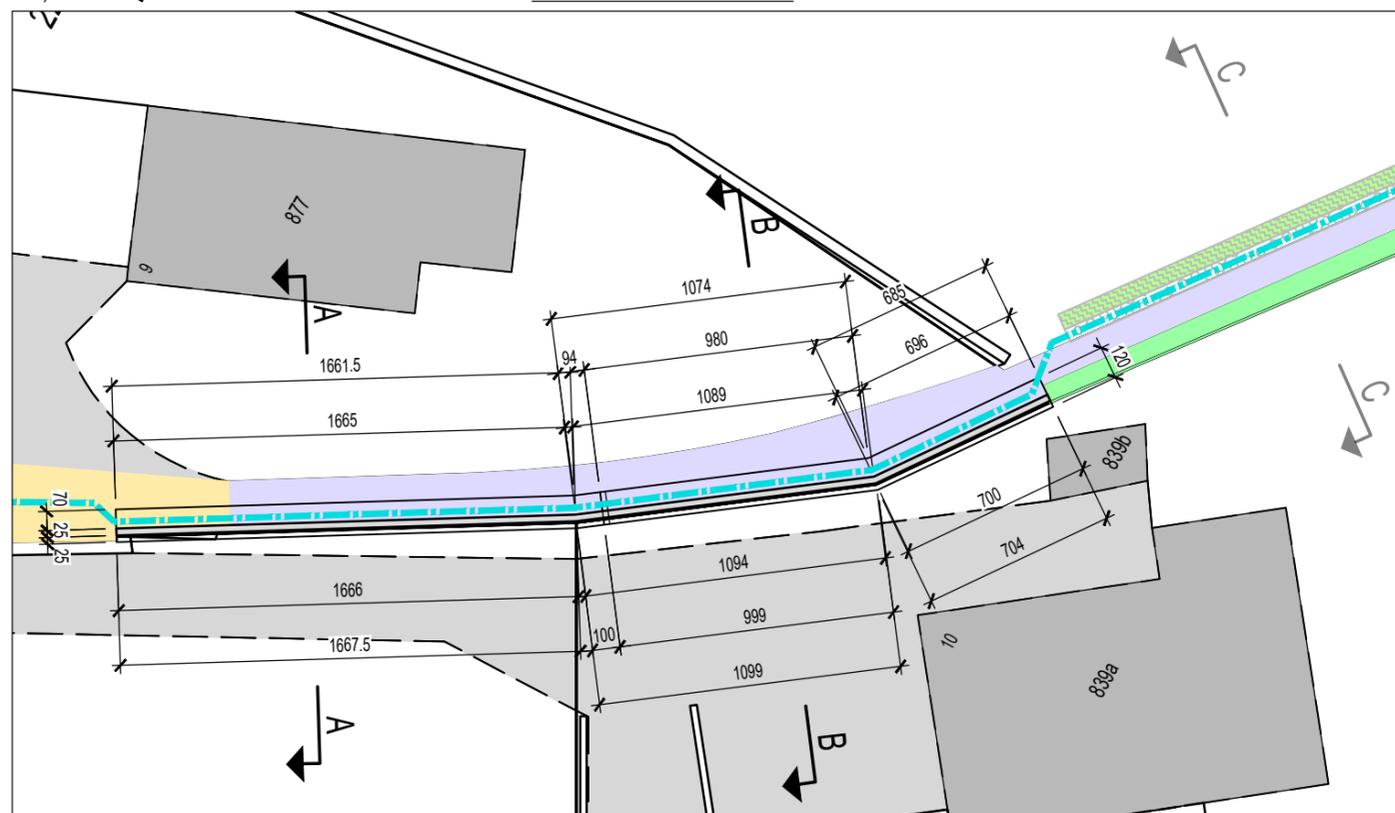
Annexes : Plan de situation
Plan du mur de soutènement

Délégation municipale : M. Thierry George, municipal

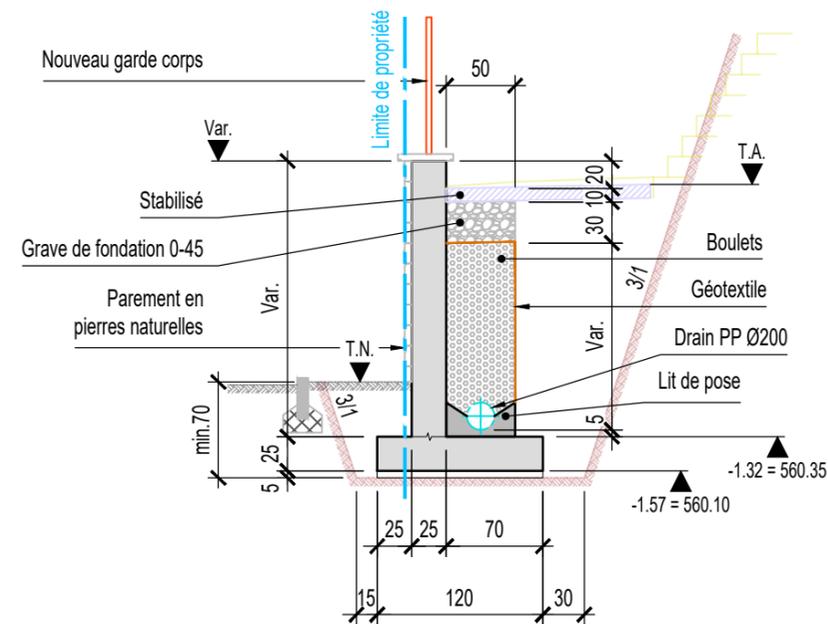
ELEVATION 1:100[cm]



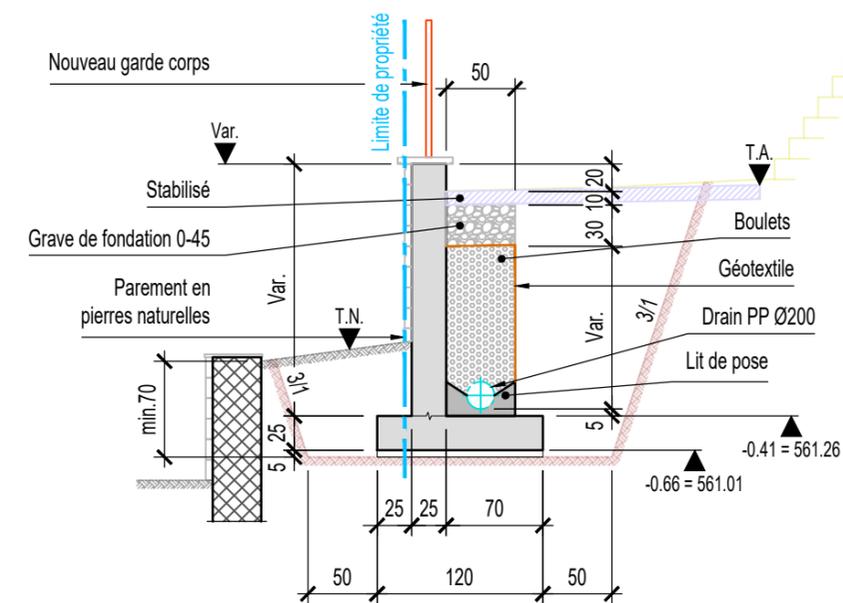
VUE EN PLAN 1:200[m]



COUPE A-A 1:50[cm]



COUPE B-B 1:50[cm]



INGENIEURS CIVILS
Monnard - Charotton - Rossier
MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
www.mcr-ingenieurs-civils.ch
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

1:200/100/50

date 06.05.2025

dess. DK

vers. V1

19.01.58-08.02

Commune de Saint-Légier-La Chiésaz - Sentier de la Coutaz
Réfection mur de soutènement aval

**Reconstruction et réfection du mur +
Récolte et évacuation des eaux de surfaces**

Vue en plan, Elévation & Coupes

Coffrage

Niv. de réf. ±0.00 = 561.67 (arasé mur existant)